

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 14 février 2023	
Date d'affichage 24 février 2023	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt trois, le Mardi 21 février à 19 heures 30, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Corentin LAVENU, Francis CHAUMETTE.

Absents – Excusés : , Cyril VILLEMONT et retard de Corentin
Pouvoir: Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN
Corentin LAVENU donne pouvoir à Bertrand SACHET

Secrétaire de séance : Solange DURIS

■ **Objet : Choix du maître d'œuvre pour le projet de chaufferie bois pour le centre bourg :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du choix d'un maître d'œuvre pour le projet de chaufferie bois pour le centre bourg

Les missions du maître d'œuvre concerneront :

- l'avant-projet sommaire,
- l'avant-projet définitif,
- le dossier consultation,
- l'assistance maîtrise d'ouvrage à passation contrats travaux,
- la direction et suivi des travaux,
- l'assistance maîtrise d'ouvrage réception.

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré Monsieur ROGALA de COMBIOSOL pour lui présenter le projet suivi d'une visite sur site et lui demander un devis.

- de retenir la proposition de rémunération à hauteur de 32 700.00€ HT pour le suivi du projet et des travaux de Monsieur ROGALA de COMBIOSOL pour le projet de chaufferie bois pour le centre bourg.

Le Maire,

la secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 14 février 2023	
Date d'affichage 24 février 2023	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt trois, le Mardi 21 février à 19 heures 30, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Corentin LAVENU, Francis CHAUMETTE.

Absents – Excusés : , Cyril VILLEMONT et retard de Corentin
Pouvoir: Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN
Corentin LAVENU donne pouvoir à Bertrand SACHET

Secrétaire de séance : Solange DURIS

■ **Objet : Projet de chaufferie bois pour le centre bourg**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage biomasse pour le centre bourg, une étude a été réalisée en 2022. Cette étude organisée en 2 volets a permis de définir une solution de référence et d'étudier la faisabilité du projet.

Le projet se découpera en 2 tranches :

- 1ère tranche : chaufferie + VRD soit 412 675.00 HT
- 2^{ème} tranche : gros œuvre soit 301 561.58 HT

Estimatif du projet :

	<i>MONTANT H.T.</i>
<i>VRD</i>	<i>130 000</i>
<i>GROS OEUVRE</i>	<i>300 000</i>
<i>CHAUFFAGE</i>	<i>280 540</i>
<i>MAITRE D OEUVRE</i>	<i>32 700</i>
<i>FRAIS IMPREVUS</i>	<i>25 000</i>
<i>Total de l'investissement</i>	<i>768 240</i>

Pour ce plan, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur le plan de financement présenté ci-dessous :

DETR, DSIL et Fond vert 50 % soit :384 120.00€
192 060.00€ pour 2023
192 060.60€ pour 2024

ADEME ET FEDER 30 % soit :230 472 €

Fonds propre de la commune 20 % soit :153 648 €

TOTAL : 768 240 € H.T.

- d'approuver le projet en tranches proposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions au titre de la DETR/DSIL, du Fond vert et de l'ADEME et du FEDER
- de charger Monsieur le Maire de réaliser les demandes et tous documents y afférent.

Le Maire,



Philippe BAZIN

la secrétaire de séance



Solange DURIS

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 14 février 2023	
Date d'affichage 24 février 2023	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt trois, le Mardi 21 février à 19 heures 30, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Corentin LAVENU, Francis CHAUMETTE.

Absents – Excusés : , Cyril VILLEMONT et retard de Corentin
Pouvoir: Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN
Corentin LAVENU donne pouvoir à Bertrand SACHET

Secrétaire de séance : Solange DURIS

■ **Objet : SUBVENTION ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR**

Le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SDEI est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Le SDEI peut faire bénéficier de ces financements les communes adhérentes au service de conseil de l'énergie partagé ;

La commune de Gournay souhaite procéder à la mise en place d'une chaudière biomasse pour le centre bourg. Et pour cela, un complément de l'étude de faisabilité a été réalisé.

Complément étude de faisabilité : 1 140 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

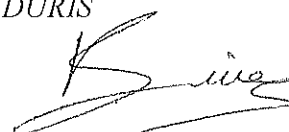
- Décide de répondre à l'appel à candidature du SDEI en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l'audit énergétique réalisé dans le cadre des travaux de la chaudière biomasse et de son réseau,
- S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- Autorise le groupement POLE ENERGIE CENTRE, le SDEI et la FNCCR à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Maire,

la secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



Nombre de conseillers	
en exercice	10
présents	8
pouvoir	2
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 14 février 2023	
Date d'affichage 24 février 2023	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt trois, le Mardi 21 février à 19 heures 30, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Corentin LAVENU, Francis CHAUMETTE.

Absents – Excusés : , Cyril VILLEMONT et retard de Corentin
Pouvoir: Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN
Corentin LAVENU donne pouvoir à Bertrand SACHET

Secrétaire de séance : Solange DURIS

■ **Objet : Choix de l'organisme de contrôle du projet Biomasse :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre un organisme de contrôle pour le projet de Biomasse pour le centre bourg, la Socotec propose le Pass Confiance qui propose la mission de coordination SPS et la mission de contrôle technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

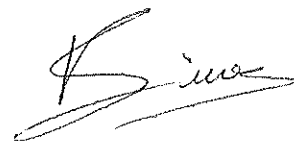
De valider les devis et donne pouvoir au maire de signer les devis et tous documents y afférent.

Le Maire,

la secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	9
pouvoir	1
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 14 février 2023	
Date d'affichage 24 février 2023	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt trois, le Mardi 21 février à 19 heures 30, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Corentin LAVENU, Francis CHAUMETTE.

Absents – Excusés : , Cyril VILLEMONT

Pouvoir: Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

■ **Objet : Voyage scolaire sur l'île d'Oléron en mai 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un voyage scolaire sur l'île d'Oléron est organisé cette année au mois de mai pour les enfants du CP au CM2 scolarisés à l'école de Cluis. Le prix du séjour par enfant est de 268 €.

Monsieur le Maire propose une participation pour les enfants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider une participation de 50 % du reste à charge des parents par enfant de la commune de Gournay participant au voyage,
- Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'école.

Le Maire,

la secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS

